

## Le Mot du Maire



La dernière réunion de l'année des membres du Conseil municipal, s'est tenue le 13 décembre dernier. Comme il se doit, le compte rendu officiel des délibérations est affiché en mairie, mais en voici un résumé.

En premier lieu, et suivant les conseils de notre percepteur, nous avons décidé d'anticiper d'un an le changement de nomenclature budgétaire et comptable de notre commune. Nous passerons donc du référentiel M14 au référentiel M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Pour les non initiés, il s'agit d'un changement – obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 – dans la façon d'enregistrer informatiquement l'ensemble de nos dépenses et recettes. Bien évidemment, nous en serons quittes pour nous équiper d'une nouvelle version – payante - de notre logiciel comptable ...

Toujours en matière budgétaire, nous avons accepté d'accorder une indemnité de budget aux deux percepteurs qui se sont succédés en 2022. C'est ainsi que Mme TOUVEREY percevra 30,49 € et M. TRAMONI 15,25 €, dans le cadre de leur appui à la confection de nos documents budgétaires.

D'autre part, nous avons validé notre adhésion au contrat groupé d'assurance des risques statutaires de nos agents, pour la période 2023-2026. Ce contrat, remporté par le groupement SOFAXIX – CNP Assurances, a été négocié par notre centre de gestion, moyennant une contribution aux frais de gestion de 0,1 % de notre masse salariale (en sus des taux d'assurance obtenus).

Toujours en matière d'assurances, suite au désistement de notre assureur « historique » Groupama, nous avons retenu l'offre de SMACL Assurances pour assurer notre commune, à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Moyennant un coût annuel de 6.717,33 €, la SMACL couvrira notre flotte automobile, les dommages aux biens, notre responsabilité générale et la protection communale.

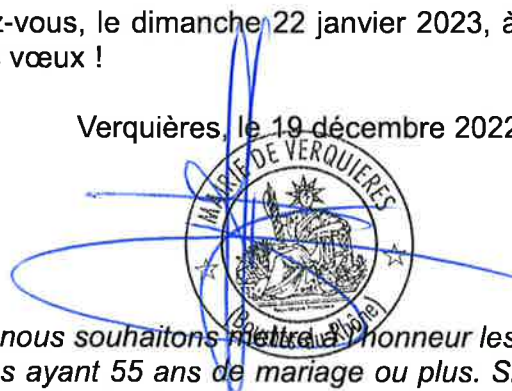
Dans un tout autre domaine, nous avons renouvelé notre convention avec l'association Familles Rurales pour l'accueil des jeunes Verquérois au centre de loisirs de Saint-Andiol. Notre participation financière sera de 22 € par jour et par enfant, pour l'année 2023.

Enfin, après avoir pris une décision modificative budgétaire (des ajustements de crédits sans incidence financière), nous avons reformulé une demande de subvention auprès de notre Conseil départemental. N'ayant pas eu de réponse en 2022, nous allons redéposer notre demande d'aide – d'un montant de 360.000 € - pour le lancement de la première tranche de travaux de notre église.

Avant de clore ce « mot du maire », et à quelques jours de Noël, permettez-moi de vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année !

Qui plus est, j'ai le plaisir de vous donner rendez-vous, le dimanche 22 janvier 2023, à 11h dans notre salle polyvalente, pour la cérémonie des vœux !

Verquières, le 19 décembre 2022



*PS : A l'occasion de la cérémonie des vœux du maire, nous souhaitons mettre à l'honneur les jeunes (et moins jeunes) diplômés ainsi que les couples ayant 55 ans de mariage ou plus. Si tel est votre cas, n'hésitez pas à nous le faire savoir ! (standard de la mairie : 04.90.90.22.50)*